

SRI LANKA

Amnesty International et Human Rights Watch sont préoccupées par l'augmentation des exécutions dans l'est du pays

Index AI : ASA 37/003/2004

ÉFAI

Lundi 26 juillet 2004

**DÉCLARATION PUBLIQUE COMMUNE
D'AMNESTY INTERNATONAL ET DE HUMAN
RIGHTS WATCH**

New York et Londres. Amnesty International et Human Rights Watch ont exprimé ce jour, lundi 26 juillet 2004, leur inquiétude quant à la série d'exécutions illégales à Batticaloa et dans les environs. Elles ont eu lieu depuis la dissidence en mars 2004 d'une faction dirigée par le Colonel Karuna, un ancien officier des *Liberation Tigers of Tamil Eelam* (LTTE, Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul) de la côte est. Les deux organisations appellent toutes les parties sur le terrain à respecter les droits humains.

« Toutes les parties doivent immédiatement donner l'ordre de mettre fin à ces exécutions qui créent un climat de peur et constituent un retour en arrière par rapport à l'amélioration de la situation des droits humains depuis le cessez-le-feu », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International et Human Rights Watch ont reçu des informations faisant état d'au moins six exécutions illégales depuis le 9 juillet 2004, jour où un fonctionnaire local, Kunjithamby Sivarasa, aurait été tué par balles à son domicile, dans le village d'Ariyampathy. Ainsi, le 21 juillet, un cadre du *Eelam People's Democratic Party* (EPDP, Parti démocratique du peuple d'Eelam), Velayutham Raveendran, a été abattu à un arrêt de bus dans la ville d'Akkaraipattu. Velayutham Raveendran présidait également l'*Alaiyadivembu Pradhesiya Sabha*, une organisation qui dépend du EPDP.

Dans un cas particulièrement préoccupant, le LTTE a revendiqué la responsabilité de l'exécution publique de Balasuntaram Sritharan et de Thillaiampalam Suntararajan, le 8 juillet 2004 à *Illupadichchai junction*. On aurait retrouvé leur corps avec un bandeau sur les yeux bandés et des menottes aux chevilles. Dans une déclaration publiée par leur branche politique dans la région de Batticaloa-Amparai, les LTTE ont revendiqué la responsabilité de ces exécutions, déclarant que les deux hommes avaient été condamnés à mort comme « traîtres » et ils ont appelé tous les Tamouls à dénoncer les autres « traîtres ». Ces exécutions et cet appel à la dénonciation ont contribué à intimider encore davantage la population.

D'autre part, Kanapathipillai Mahendran, connu sous le nom de « Satchi Master », et Sarvanamuttu Shanthakumar auraient été tués par balles le 14 juillet 2004 dans la prison de Batticaloa par un cadre des LTTE détenu dans le même établissement. Une troisième personne aurait été blessée dans la fusillade. Avant ces exécutions, « Satchi Master » avait été accusé de prosélytisme en faveur du colonel Karuna et de ses partisans à l'intérieur même de la prison. Ces exécutions soulèvent de graves questions sur la sécurité et l'administration de la prison, notamment du fait que les autorités savent que des membres de groupes rivaux sont détenus dans le même bâtiment. Amnesty International et Human Rights Watch demandent aux autorités de procéder à une enquête approfondie afin de déterminer comment des armes meurtrières ont pu pénétrer en prison et les exhortent à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les prisonniers.

Ces exécutions interviennent au moment de la création du nouveau *NorthEast Secretariat on Human Rights* (NESHOR, Secrétariat nord-est pour les droits humains) au sein du Secrétariat pour la paix des LTTE, le 9 juillet 2004. La mission du NESHOR est de surveiller la situation des droits humains et de renforcer leur respect dans le nord et dans l'est. « Si la création d'un secrétariat pour les droits humains est une évolution encourageante, les LTTE doivent montrer par leur conduite, et pas seulement par des mots, que leurs déclarations en faveur des droits humains ne sont pas une simple façade », a déclaré Human Rights Watch.

Amnesty International et Human Rights Watch appellent les LTTE, le gouvernement et la *Sri Lankan Monitoring Mission* (SLMM, Mission de surveillance à Sri Lanka) dirigée par la Norvège à agir conformément à leur responsabilité pour mettre fin à ces exécutions et traduire leurs auteurs devant les tribunaux. Ces exécutions doivent donner lieu à des enquêtes de la part de la police qui a la responsabilité du maintien de l'ordre et de l'application de la loi et de la part du SLMM qui a mandat pour enquêter sur les violations de l'accord de cessez-le-feu de 2002.

Amnesty International et Human Rights Watch engagent instamment les LTTE à se conformer à leur engagement de respecter les droits humains et les normes humanitaires minimales, comme l'a répété S. P. Tamilselvan, le chef de la branche politique des LTTE, lors de l'ouverture du NESHOR. Les normes humanitaires minimales qui figurent dans l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève interdit les atteintes portées à la vie et à l'intégrité corporelle, les prises d'otages et les exécutions sommaires des personnes qui ne participent pas activement aux hostilités.

Pour plus de précisions, vous pouvez consulter les documents suivants sur le site d'Amnesty International :

- [Sri Lanka. En quête d'enfants soldats, les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul s'en prennent violemment aux familles](#) (index AI : ASA 37/002/2004) ;
- [Sri Lanka. Priorité doit être donnée aux droits humains durant les élections](#) (index AI : ASA 37/001/2004) ;
- [Sri Lanka: Open letter to Liberation Tigers of Tamil Eelam \(LTTE\), Sri Lanka Monitoring Mission \(SLMM\) and Sri Lankan Police concerning recent politically motivated killings and abductions in Sri Lanka](#) (index AI : ASA 37/004/2003) ;
- [Sri Lanka. Selon plusieurs groupes de défense des droits humains, des meurtres imputés aux LTTE continuent d'être perpétrés en toute impunité](#) (index AI : ASA 37/003/2003) ;
- [Sri Lanka. Craintes pour la sécurité / Craintes de torture](#) (index AI : ASA 37/002/2003) ;
- [Sri Lanka. Amnesty International appelle les députés à s'opposer à la reprise des exécutions](#) (index AI : ASA 37/001/2003).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>